

LES REGARDS DU GRAND PARIS

Commande photographique nationale, 2016-2026

Année 2 - *Translation : vers le même ou vers l'autre ?*

APPEL À CANDIDATURES 2017 RÈGLEMENT

PRINCIPES

Les Ateliers Médicis portent en coopération avec le Centre national des arts plastiques la commande photographique nationale des Regards du Grand Paris.

Ouverte à une diversité de pratiques photographiques, cette commande invite les auteurs émergents évoluant dans le champ large de l'image documentaire, à développer un projet artistique qui inclut des modes de production et diffusion innovants, notamment en impliquant les habitants du Grand Paris.

Un horizon de dix années (2016-2026) au rythme d'une commande à 6 photographes par an au minimum est retenu pour le développement de ce projet qui participera des nouvelles représentations (urbaines et sociales) du Grand Paris.

CANDIDATURES

L'appel à candidatures de la commande des Regards du Grand Paris est ouvert à toute personne physique majeure ou personne morale française et étrangère, évoluant dans le champ de la création photographique documentaire, pouvant témoigner d'un engagement dans un parcours artistique professionnel, et souhaitant proposer un projet répondant aux thèmes de la commande.

Les candidats peuvent se présenter en groupement.

Les candidats doivent pouvoir attester qu'ils ne sont pas interdits de soumissionner à un marché public et prouver qu'ils sont en règle de leurs obligations fiscales et sociales.

La commande photographique nationale des Regards du Grand Paris concerne toutes les techniques ou protocoles de production et diffusion de l'image fixe.

Chaque candidat ne peut soumettre qu'un projet.

Un auteur ayant déjà soumis un projet en réponse à l'appel à candidatures des Regards du Grand Paris, année 1 *Grand Paris – Ville Monde* en 2016 est autorisé à se porter de nouveau candidat à condition qu'il présente un projet différent de celui soumis précédemment.

Le projet soumis au comité de sélection ne doit pas avoir été commencé à la date d'envoi de la candidature.

Modalités

Les candidatures s'effectuent sur le site Internet des Ateliers Médicis (www.ateliersmedicis.fr). Chaque candidat doit remplir un formulaire et le valider avant la fin de l'appel à candidatures.

Le formulaire est composé de différentes rubriques concernant le candidat d'une part (état civil, biographie, curriculum vitae, documentation artistique), et d'autre part son projet pour la commande (résumé, présentation, étapes de production envisagées, objectifs et pistes de diffusion, budget prévisionnel et visuels).

Tout acte de candidature implique l'acceptation du règlement.

La candidature est validée par un accusé de réception envoyé par courriel par les Ateliers Médicis.

SÉLECTION

Comité de sélection

La sélection est effectuée par un comité de sélection composé de 3 membres de droits et de 6 personnalités qualifiées. Ce comité de sélection émet un avis consultatif ; il est coprésidé par le directeur des Ateliers Médicis et le directeur du Centre national des arts plastiques.

Les 3 membres de droits sont : le directeur des Ateliers Médicis, coprésident du comité de sélection, ou son représentant ; le directeur du Centre national des arts plastiques, coprésident du comité de sélection, ou son représentant ; un représentant du ministère de la Culture.

Les 6 personnalités qualifiées sont nommées dans le respect de la parité, pour une année et par décision conjointe des présidents du comité de sélection. Elles sont choisies pour leur expérience dans le champ photographique et/ou leur apport scientifique aux questions soulevées par la commande photographique en particulier ou le Grand Paris dans son ensemble. Deux des personnalités qualifiées sont choisies parmi les artistes auteurs lauréats des commandes précédentes.

Des représentants des Ateliers Médicis et du Centre national des arts plastiques peuvent être invités par les présidents à observer les réunions du comité de sélection.

Instruction

Les candidatures sont instruites par les services des Ateliers Médicis, qui analysent la recevabilité administrative des candidatures.

Critères de sélection

Il est présenté au comité de sélection l'ensemble des candidatures dont l'éligibilité aura été confirmée par l'instruction.

La sélection s'effectue à partir des éléments transmis via le formulaire sur la base de la qualité du parcours de l'auteur, de la pertinence de la proposition en réponse à la commande et de la dimension innovante de son projet.

Le comité de sélection portera une attention particulière aux artistes auteurs émergents, c'est-à-dire ceux pour qui la commande représenterait une étape déterminante pour leur parcours.

Parité

Le comité de sélection respectera la parité femmes-hommes dans la mesure du possible à partir des candidatures reçues.

CONTRATS ET OBLIGATIONS

Contrat de commande publique

Avec chaque artiste auteur lauréat, ou groupement d'artistes auteurs lauréat, les Ateliers Médicis et le Cnap engagent un contrat tripartite de commande publique photographique.

Ce contrat de commande définit : le cadre de la commande, le projet de l'artiste auteur, le calendrier de réalisation, les engagements des parties et les modalités de versements de la somme allouée.

Chaque photographe perçoit pour l'ensemble de la commande (conception, réalisation, production des œuvres) la somme de 15 000,00 € toutes charges comprises.

La participation à la commande, par la signature de ce contrat, implique l'acceptation du règlement et la remise des œuvres dans les délais établis. Dans le cas contraire, les commanditaires se réservent le droit d'interrompre la commande et de réclamer la restitution des versements engagés.

Versements

Chaque commande fait l'objet d'un règlement en deux fois. 70 % de la somme allouée à la commande sont versés à la signature du contrat. Le solde correspondant à 30 % est versé après remise des œuvres constituant la commande.

Rendu de commande

Le artistes auteurs livrent les œuvres prêtes à être exposées, ou, pour les projets in situ, une documentation permettant l'archivage et la présentation publique du projet réalisé.

Inscription de l'œuvre sur l'inventaire du Fonds national d'art contemporain

Les œuvres réalisées dans le cadre de la commande photographique nationale des Regards du Grand Paris rejoindront le Fonds national d'art contemporain, collection placée sous la garde du Centre national des arts plastiques. Elles pourront ainsi faire l'objet de prêts et de dépôts, en France et à l'étranger, dans les conditions prévues par les statuts du Cnap. Elles pourront aussi être montrées dans le cadre des actions menées par les Ateliers Médicis.

DIFFUSION

Expositions et éditions

Les Ateliers Médicis et le Centre national des arts plastiques pourront organiser une ou plusieurs expositions présentant une ou des œuvres de chaque commande, ou l'ensemble des commandes, ainsi qu'une édition papier et/ou numérique.

Action culturelle

Les artistes auteurs lauréats seront invités à participer à des actions culturelles (ateliers, rencontres, discussions publiques...) autour de leur projet photographique, à la demande des Ateliers Médicis. Les modalités seront à définir entre l'artiste auteur et les Ateliers Médicis.

AUTORISATIONS

L'artiste auteur concède aux commanditaires, à titre gratuit, le droit de diffuser son image, portrait et prénoms/noms dans le cadre de communications autour de la commande. Dans le contrat tripartite de commande, l'artiste concèdera aux commanditaires le droit de reproduire et de représenter tout ou partie du projet (éléments de candidature et œuvres issues de la commande) sur tous supports, par tous procédés, sans limite de territoire et pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique.

RESPONSABILITÉ

Tout litige qui ne pourrait être résolu à l'amiable, concernant l'interprétation ou l'exécution du présent règlement, sera soumis aux tribunaux compétents.

Le présent règlement est consultable en ligne sur www.ateliersmedicis.fr

CONTACTS

**ATELIERS
MÉDICIS**

Téléphone : + 33 1 58 31 11 00

Clément Postec

Responsable du Pôle Projets artistiques
et culturels

clement.postec@ateliersmedicis.fr

Cécilia Girard

Chargée de projets

cecilia.girard@ateliersmedicis.fr

 **Centre national
des arts plastiques**

Pascal Beause

Responsable de la collection photographie

pascal.beause@culture.gouv.fr